



## ARTISANS INFOS



18 août 2020

Chers collègue artisans,



Dans la continuité de notre action depuis le début de la crise sanitaire, votre chambre de métiers vous informe des nouvelles dispositions d'aides pour la reprise économique. Pour ma part, je poursuis mes rencontres avec des artisans dans leur entreprise. Je viendrai donc à votre rencontre à Béziers les mardi 8 septembre, mercredi 9 septembre et jeudi 10 septembre.

Artisanalelement votre.

**Christian POUJOL**, Président et les élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault



### Prolongation du fonds de solidarité de l'Etat

Un décret du 14 août prolonge le premier volet du **fonds de solidarité**, au titre des pertes des mois de juillet, août et septembre 2020, pour les entreprises appartenant aux secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture et les entreprises de secteurs connexes ainsi que les artistes auteurs.

**Le formulaire au titre des pertes du mois de juillet est ouvert à partir de mardi 18 août 2020.**

[+ Infos](#)



### Dispositif en faveur des entreprises pour le paiement des impôts

La Direction Générale des Finances Publiques a mis en place un dispositif d'aide aux entreprises pour le paiement de leurs impôts.

Ce plan de règlement prévu par décret 2020-987 du 6 août 2020, soutient les TPE ayant débuté leur activité au plus tard le 31 décembre 2019, quels que soient leur statut et leur régime fiscal et social.

[+ Infos](#)



Dans le cadre de la RGPD, vous pouvez demander à être désinscrit de nos listes de diffusion en adressant un message à : [cma34@cma-herault.fr](mailto:cma34@cma-herault.fr)